



Société par Actions Simplifiée  
Au capital variable de 3.300 euros  
21 bd Réaumur  
85000 LA ROCHE SUR YON  
844.792.184. RCS La Roche-sur-Yon

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'ACTION

Je soussigné(e) M ou Mme.....

Né(e) le ..... à.....

demeurant :.....

Mail.....Téléphone.....

### **DECLARE :**

#### 1) **Etre :**

*(Cocher la case correspondante et compléter)*

Exploitant(e) agricole à titre individuel sous le numéro SIRET .....

Conjoint(e) collaborateur(trice) dans une exploitation agricole

immatriculée sous le numéro SIRET .....

Exploitant(e) agricole indirectement au travers de la Société.....

immatriculée au RCS de La Roche sur Yon sous le numéro SIRET .....

#### **et justifier d'une activité de production dans la ou les filière(s) :**

*« Cocher la ou les case(s) correspondante(s) »*

Lait de vache

Lait de chèvre

Lait de brebis

Viande Bovine

Porc

Volaille

Miel

Grandes Cultures

Autre à Préciser .....

2) **Vouloir souscrire 1 action** nouvelle d'une somme de Trois Cent euros (300 €) de la Société « JUSTE » émises au prix unitaire de Trois Cent euros (300 €)

pour l'activité de production dans la filière (\*) : .....

Règlement de ma souscription par chèque PERSONNEL DU SOUSCRIPTEUR libellé à l'ordre de la Société « JUSTE » d'un montant de 300 €.

**Et reconnais avoir pris connaissance** des statuts de la société « JUSTE » et de la charte de l'ambassadeur.

Une copie, sur papier libre, du présent bulletin de souscription m'a été remise.

Fait à ....., le.....

**Nom du souscripteur :**

Signature précédée de la mention :

« Bon pour souscription d'une action. »

(\* ) Plusieurs associés d'une même société peuvent souscrire une action pour la même activité de production.



Société par Actions Simplifiée  
Au capital variable de 3.300 euros  
21 bd Réaumur  
85000 LA ROCHE SUR YON  
844.792.184. RCS La Roche-sur-Yon

## CHARTRE DE L'AMBASSADEUR

La charte de l'ambassadeur est indivisible des statuts de la Société JUSTE.

Cette charte définit la condition à remplir par les actionnaires, en leur qualité intrinsèque d'exploitants, de la société JUSTE pour demeurer actionnaire et ainsi pouvoir accéder au bénéfice d'un retour de valeur.

Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif d'exclusion de la société JUSTE telle qu'elle est définie à l'article 16 des Statuts.

### Engagement à respecter

#### Chaque actionnaire **S'ENGAGE PERSONNELLEMENT**

A communiquer et/ou à faire la promotion de la marque collective JUSTE en prenant part à UNE au moins de ces actions :

- Participation ponctuelle à une animation et promotion de la marque collective JUSTE dans tous lieux (notamment en magasins) ;<sup>1</sup>
- Communication sur les réseaux sociaux par le biais de vidéos, photographies, témoignages que je réalise moi-même ou réalisés par la société de communication partenaire de la marque JUSTE<sup>2</sup> ;
- Recherche de nouveaux marchés avec la mise en avant de la marque collective JUSTE auprès de clients potentiels et notamment les collectivités locales ou tout autre client ;
- Ouverture de mon exploitation pour l'organisation de visites avec le grand public<sup>3</sup> ;
- Dans le cas où des produits de mon exploitation sont vendus sous la marque JUSTE j'accepte de communiquer sur mon exploitation et mon système de production (vidéo, photos, témoignage) et je suis d'accord pour que ces informations soient publiées sur Internet et communiquées aux consommateurs.

A respecter les autres filières engagées dans la marque collective JUSTE. Chaque actionnaire devra être vigilant à ne pas dégrader l'image de l'ensemble des produits de la marque collective JUSTE ni être à l'origine de pratiques ayant pour finalité de mettre en péril l'activité d'actionnaires de la marque collective JUSTE<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Une indemnisation pour le temps passé hors de l'exploitation pourrait être proposée selon le lieu et la durée de l'animation.

<sup>2</sup> Dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur sur le droit à l'image

<sup>3</sup> Chaque actionnaire s'engage à disposer d'une garantie d'assurance

<sup>4</sup> A titre d'exemple, les actionnaires s'engagent à respecter les réglementations concernant les interventions sur les cultures afin de respecter les ruches d'apiculteurs engagés dans la marque collective JUSTE.